

## CONVOCATION

Je vous prie de bien vouloir assister au prochain Conseil municipal qui se tiendra en Salle du Conseil municipal, le jeudi 12 décembre 2024 à 20h30.

Comme à l'accoutumé, le Conseil municipal commencera par le quart d'heure du citoyen.

### Ordre du jour :

- 1) Fixation des tarifs municipaux pour l'année 2025
- 2) Fixation des tarifs pour la classe transplantée 2024-2025
- 3) Fixation du tarif de l'animation « après-midi dansant »
- 4) Versement d'une subvention exceptionnelle au Comité des fêtes
- 5) Autorisation donnée à M. le Maire d'engager le quart des dépenses d'investissement avant le vote du budget principal 2025
- 6) Admission des titres en non-valeurs pour créances irrécouvrables
- 7) Modalités de gestion des amortissements en M57 et dérogation à la règle du prorata temporis
- 8) Modification de la délégation donnée à M. le Maire par le Conseil municipal
- 9) Soutien volontaire apporté par la Commune au SDIS
- 10) Fixation des modalités de participation de la Commune à la prévoyance des agents communaux et approbation de la convention avec le CIG
- 11) Autorisation donnée à M. le Maire de lancer un marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un diagnostic et d'une étude thermique des bâtiments municipaux

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Fait à Vauhallan, le vendredi 6 décembre 2024

  
M. le Maire,  
Bernard GLEIZE

